

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 12 février 2024

Délibération n° CP-2024-2988

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation du festival 2024-2027 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'édition 2024 - Demande d'autorisation de travaux

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 26 janvier 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

Présents : M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. R. Debû, Mme H. Duvivier Dromain, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme C. Brossaud), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), M. R. Marion (pouvoir à Mme V. Brunel).

Commission permanente du 12 février 2024**Délibération n° CP-2024-2988**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Les Nuits de Fourvière - Convention d'objectifs et de moyens pour l'organisation du festival 2024-2027 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'édition 2024 - Demande d'autorisation de travaux

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 24 janvier 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La régie du festival Les Nuits de Fourvière est une régie personnalisée, établissement public industriel et commercial, en charge des activités du festival. Créée en 2005 par le Département du Rhône, elle est, depuis le 1^{er} janvier 2015, rattachée à la Métropole de Lyon. Son conseil d'administration est composé de neuf titulaires et neuf suppléants, désignés parmi les Conseillers métropolitains pour la durée du mandat en cours.

Conformément à la délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021 sur la stratégie culturelle métropolitaine pour la période 2021-2026, la Métropole soutient des équipements et événements culturels qui contribuent à la mise en œuvre de ses orientations stratégiques.

La Métropole soutient le festival Les Nuits de Fourvière parce qu'il contribue à la vitalité culturelle du territoire en proposant une programmation internationale, nationale et métropolitaine, tout en développant différentes actions de médiation visant à toucher des publics plus éloignés de son offre et en participant au maillage culturel du territoire métropolitain.

Par délibération du Conseil n° 2017-2436 du 15 décembre 2017, la Métropole a approuvé la convention d'objectifs et de moyens qui la lie à la régie personnalisée du festival Les Nuits de Fourvière. Cette convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2023.

Il est donc proposé de conclure une nouvelle convention pour la période 2024-2027 qui s'appuie sur le projet artistique et culturel proposé par la codirection de la régie, en cohérence avec les objectifs stratégiques de la Métropole. Il est, par ailleurs, proposé d'attribuer la subvention annuelle de la Métropole pour l'organisation du festival éponyme en 2024 et d'autoriser le Président de la Métropole à demander, pour l'année 2024, l'autorisation de travaux pour l'installation, sur le site antique, de la scène et des zones techniques nécessaires au festival.

II - Convention d'objectifs et de moyens 2024-2027

La convention proposée fixe les objectifs culturels et artistiques conjointement définis entre la Métropole et la régie du festival Les Nuits de Fourvière, ainsi que les modalités et conditions de leur collaboration.

En contrepartie de la réalisation de ces objectifs culturels et artistiques, la Métropole s'engage à soutenir l'organisation du festival Les Nuits de Fourvière par l'attribution de subventions annuelles à la régie, selon le principe d'annualité budgétaire et sous réserve du cadrage financier de la Métropole. Elle mettra également à disposition de la régie les locaux nécessaires à l'organisation du festival Les Nuits de Fourvière, ainsi que le site antique de Fourvière.

Le suivi de la bonne exécution de la convention sera assuré par la Métropole, à partir de l'analyse d'une grille d'indicateurs annexée à la convention, lesquels seront renseignés par la régie.

À travers la convention, le festival Les Nuits de Fourvière concourt aux objectifs culturels, artistiques et sociétaux suivants :

- un engagement artistique pour le dialogue des cultures, en affirmant le caractère pluridisciplinaire de la programmation, une ligne artistique multiculturelle (soutenir à la production, donner à voir la diversité, soutenir la jeune création et la scène locale, développer une offre à destination des enfants et des familles) et des propositions artistiques impliquant des amateurs,

- un festival connecté à son territoire, par la valorisation du site des théâtres antiques en complémentarité avec Lugdunum, des coopérations renforcées avec la filière culturelle (structures culturelles du territoire, organisation de rencontres professionnelles, partage d'expertise et implication dans des réseaux professionnels, mutualisation d'équipements et participation à la future ressourcerie culturelle), un festival levier de développement économique (lien avec les entreprises du territoire, fournisseurs locaux, emploi local),

- un festival interculturel et inclusif, par la mise en place d'actions culturelles (Académie des Nuits, projets intergénérationnels, ateliers cirque, découverte des métiers, etc.), une politique tarifaire spécifique (dons de places, tarification sociale et handicap, etc.), et des actions en faveur des publics porteurs de handicap (langue des signes française, gilets vibrants, audiodescription, etc.),

- une responsabilité environnementale affirmée, notamment par la participation à des réseaux professionnels sur des sujets collectifs, une réflexion sur l'optimisation des tournées et des productions, la réalisation d'un bilan carbone et un objectif de certification événementiel durable Iso 20121 et la mobilisation de l'ensemble de l'équipe sur ces sujets,

- un engagement pour l'égalité entre les femmes et les hommes, à travers des actions visant l'égalité professionnelle et la prévention des violences sexuelles et sexistes.

III - Compte-rendu d'activité et bilan de l'édition 2023 du festival Les Nuits de Fourvière

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2041 du 27 février 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 278 156 € à la régie du festival Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2023 de son festival, qui s'est déroulé du 31 mai au 29 juillet 2023.

Ouvert à toutes les disciplines du spectacle vivant (musique, théâtre, cirque, danse, magie, etc.), le festival Les Nuits de Fourvière se déroule chaque année sur deux mois, en juin et juillet. Il accueille, selon les éditions, entre 135 000 et 192 000 spectateurs et propose environ 55 spectacles pour 130 représentations. La variation du nombre de spectateurs est due à la programmation ou non d'un grand spectacle sous chapiteau. À chaque édition, la programmation mêle artistes internationaux, nationaux et locaux.

En 2023, ce sont 166 000 spectateurs qui ont profité des 133 représentations proposées par le festival Les Nuits de Fourvière dont 50 de théâtre, 22 de cirque, 12 de danse, cinq d'humour, 41 concerts et quelques inclassables. 16 créations et premières françaises ont été présentées, parmi lesquelles une version deluxe de Stéréo de Philippe Decoufflé en ouverture, *Unstill Life* de Benjamin Millepied et Alexandre Tharaud ou, encore, *Lorenzaccio* des Comp. Marius.

Des projets singuliers ont vu le jour dans la Métropole, comme, par exemple, l'installation d'un bassin spécialement conçu sous le Musée des Confluences pour la performance de percussions aquatiques Akutuk, la soirée orchestrale et cinématographique Dupontel Symphonik autour des musiques des films d'Albert Dupontel composées par Christophe Julien ou, encore, le concert de Thylacine avec l'orchestre du Conservatoire de Lyon. Les concerts des grands artistes nationaux et internationaux ont affiché complet et la fin du festival a été marquée par le concert surprise d'Indochine en clôture.

Si les théâtres antiques restent le cœur du festival Les Nuits de Fourvière, ce dernier a, cette année encore, collaboré avec des lieux culturels de la Métropole : le Théâtre de la Renaissance à Oullins-Pierre-Bénite, le Musée des Confluences, le Radiant à Caluire-et-Cuire, l'Association de préfiguration de la Cité internationale des arts du cirque à Parilly, le Parc de Lacroix-Laval, etc.

Plusieurs rencontres professionnelles se sont déroulées pendant le festival Les Nuits de Fourvière : les rencontres de la prévention des risques professionnels, organisées avec la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, depuis 2018, la journée du réseau REDITEC (réunion des directions techniques) ainsi qu'une journée d'échanges sur le mécénat culturel.

IV - Projet 2024 du festival Les Nuits de Fourvière et plan prévisionnel de financement

La 78^{ème} édition du festival Les Nuits de Fourvière, dont la programmation est encore en cours, aura lieu du 30 mai au 25 juillet 2024. Elle reprend les grands principes des éditions précédentes avec une programmation pluridisciplinaire, des partenariats avec plusieurs structures culturelles, la journée professionnelle sur la prévention des risques professionnels dans le spectacle vivant, tout en mettant en œuvre des projets de la nouvelle codirection tels que des propositions pour les enfants et les familles, un travail en amont avec les élèves des Académies des nuits, les rendez-vous du samedi soir, etc.

La programmation sera dévoilée, en totalité, en mars 2024 et sera suivie de l'ouverture de la billetterie. Toutefois, pour la 1^{ère} fois, le festival Les Nuits de Fourvière a ouvert à la vente quatre spectacles, dès décembre 2023.

Le budget global du festival Les Nuits de Fourvière a pu varier entre 10,5 M€ et 13 M€ suivant les années, en fonction de la programmation. La part d'autofinancement représente en moyenne 70 % du budget global. Le modèle économique repose sur une mutualisation des charges et des recettes entre les différents spectacles : les bénéficiaires des spectacles musicaux relevant généralement du secteur privé (tournées nationales et internationales) contribuent au financement des spectacles de création, permettant, ainsi, une prise de risque artistique dans un cadre budgétaire maîtrisé.

En termes de recettes, le développement du festival Les Nuits de Fourvière a été rendu possible grâce à l'accroissement de ses ressources propres, notamment à partir de relations privilégiées nouées avec les entreprises : mécénat, partenariats, Village des Nuits (espace mis à disposition des entreprises clientes pour une prestation repas et un spectacle, pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes). 15 à 20 soirées Village sont commercialisées selon les éditions.

Pour l'édition 2024, le budget prévisionnel présenté est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
charges à caractère général (locations mobilières, matériel, assurances, loyers, etc.)	3 899 150	subvention Métropole	3 278 156
achats d'études, prestations de services, équipement	3 744 000	sociétés civiles et aides au projet (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, Centre national de la musique, Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle, etc.)	130 000
charges de personnel et frais assimilés	3 825 220	ventes de produits et services	7 119 844
dotations aux amortissements	82 500	autres produits de gestion courante (mécénat - partenariats)	1 347 000
redevances pour concessions, brevets, licences	824 130	produits exceptionnels	55 000
autres charges	5 000	résultat d'exploitation reporté	450 000
Total	12 380 000	Total	12 380 000

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 3 278 156 € au profit de la régie du festival Les Nuits de Fourvière pour l'organisation, en 2024, de la 78^{ème} édition du festival.

V - Dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour les installations nécessaires au festival Les Nuits de Fourvière

Par convention du 28 janvier 1991, la Ville de Lyon, propriétaire, a mis à la disposition du Département du Rhône, puis de la Métropole, depuis le 1^{er} janvier 2015, certains sites et équipements culturels dont le site qui accueille le Musée Lugdunum et les théâtres romains.

Dans le cadre de cette convention, la Ville confie l'exploitation des sites à la Métropole ainsi que la prise en charge de toutes les autorisations administratives nécessaires à celle-ci, y compris celles qui concernent l'organisation du festival Les Nuits de Fourvière.

Pour celui-ci, la régie du festival Les Nuits de Fourvière aménage, de manière temporaire, une scène, une zone technique d'arrière scène sur le grand théâtre, une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi qu'un bar.

Ces installations temporaires nécessitant une autorisation de travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, il convient de déposer, chaque année, cette demande auprès de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de la direction régionale des affaires culturelles.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président de la Métropole à déposer, pour l'année 2024, la demande d'autorisation de travaux nécessaires à l'installation et à l'organisation du festival Les Nuits de Fourvière sur son site ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la convention d'objectifs et de moyens 2024-2027 à conclure entre la régie du festival Les Nuits de Fourvière et la Métropole, définissant les conditions de leur partenariat,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 278 156 € au profit de la régie du festival Les Nuits de Fourvière pour l'édition 2024 du festival Les Nuits de Fourvière.

2° - Autorise le Président de la Métropole à :

a) - signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

b) - déposer, pour l'année 2024, une demande d'autorisation de travaux pour l'installation d'une scène, d'une zone technique d'arrière scène sur le grand théâtre, d'une zone technique d'arrière scène sur l'Odéon, d'un jardin pour l'accueil des entreprises ainsi que d'un bar, dans le cadre de l'organisation du festival Les Nuits de Fourvière.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 3 278 156 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 13 février 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240212-316275-DE-1-1 Date de télétransmission : 13 février 2024 Date de réception préfecture : 13 février 2024
